

LOUCHET – CAPDEVILLE

Société civile professionnelle d'avocats
inscrits dans le ressort de la Cour d'Appel de Chambéry

*Spécialisations en
Droit Immobilier et Droit Public*

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES PAR SUITE DE SAISIE IMMOBILIÈRE Sur la commune de MODANE (Savoie) STATION DE VALFREJUS D'UN STUDIO AVEC CASIER A SKIS

*Adjudication fixée au VENDREDI 7 JUILLET 2017 à 14 H
devant Madame le Juge de l'Exécution près le
Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE (73200),
Palais de Justice, 5 avenue des Chasseurs Alpins*

MISE A PRIX EN UN LOT : 8.500 €

Dans un immeuble en copropriété dénommé "CHALET CLUB I ET II" cadastré section F n° 2253 pour 9 a 14 ca, ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété suivant acte du 7 décembre 1984 publié le 1^{er} avril 1985 volume 8070-29, soit :

- le LOT 102 : un casier à skis et les 1/10.000^e des parties communes,
- le LOT 150 : un studio au 2^{ème} étage, d'une superficie Loi Carrez de 15,43 m², portant le n° 217, comprenant un coin montagne, une salle d'eau avec douche et WC attenant, une petite kitchenette, un séjour donnant sur un petit balcon de 1,35 m² exposé sud et les 85/10.000^e des parties communes.

Ces biens ont été saisis à la requête du syndicat des copropriétaires de l'immeuble "CHALET CLUB I ET II" à VALFREJUS (73500) MODANE, représenté par son syndic, la société AGENCES CHAUVIN IMMOBILIER MAURIENNE (A.C.I.M.), SARL au capital de 8.000 €, dont le siège social est 344 avenue du Mont Cenis (73300) SAINT JEAN DE MAURIENNE, inscrite au RCS de CHAMBERY sous le n° B 434 490 991, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Patrick CHAUVIN, domicilié en cette qualité audit siège, régulièrement habilité par décision d'assemblée générale en date du 14 décembre 2013,

Ayant pour avocat Maître Julien CAPDEVILLE, avocat au barreau d'ALBERTVILLE (Savoie), y demeurant B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE.

Les enchères ne pourront être portées que par un avocat régulièrement inscrit au barreau d'ALBERTVILLE. Les frais de poursuites et d'adjudication seront payables par l'adjudicataire en sus de son prix suivant les conditions fixées par le cahier des conditions de vente.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

- Julien CAPDEVILLE, avocat – B.P. 143 (73204) ALBERTVILLE CEDEX, membre de la SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, au cabinet duquel le cahier des conditions de vente peut être consulté (tél. 04.79.38.59.01),
- Site internet de l'Ordre des Avocats d'ALBERTVILLE : www.avocats-albertville.fr,
- Greffe de Madame le Juge de l'Exécution près le Tribunal de Grande Instance d'ALBERTVILLE où le cahier des conditions de vente a été déposé et où il peut être consulté (tél. 04.79.32.43.14).

Une visite des lieux sera organisée par Maître Chantal SAYVE, huissier de justice à MODANE (tél. 04.79.05.20.97), le **jeudi 22 juin 2017 de 14 H à 14 H 30**.